

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du mercredi 4 avril 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 4 avril 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 06</p> <p>Votants : 10</p> <p>Délibération n°D_2018_04_04_06</p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Nathalie Venancio à M. Alain Cartier, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal (nomenclature M14) - Approbation du compte administratif de l'exercice 2017

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget principal (nomenclature M14) qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES
599 967.65 €

RECETTES
1 103 558.76 €

EXCEDENT DE CLOTURE
13 528.56 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES
574 141.20 €

RECETTES
118 752.32 €

EXCEDENT DE CLOTURE
4 261.43 €

RESTES A REALISER
0.00 €

- Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :
- 1 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - 3 – Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
 - 4 – Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 5 avril 2018</p> <p>Et de la publication de N° 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 5 avril 2018</p> <p>Le Conseiller Municipal,</p> <p>Alain CARTIER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

